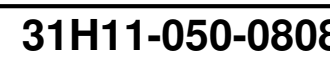
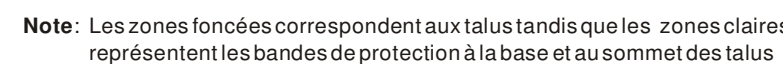


31H11-050-0808

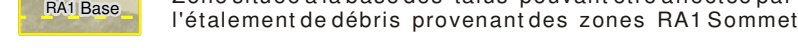


 Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans débris, caractérisés d'être affectés par des glissements de terrain.



Zones de contraintes relatives aux glissements fortme

Zone composée de sols à prédominance argileuse, située



 Sommet de talus
 Base de talus
 Limite du relevé lidar aéroporté

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Surface de référence néo-classique

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

Données

Réalisation
Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
Direction générale du laboratoire des chaussées
Direction de la géotechnique et de la géologie
Version 2.0 (avril 2017)

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2017

Ministère des Transports, de la Mobilité 8 au 30 mai 2011

Gouvernement du Québec

**Transports,
Mobilité durable
et Électrification
des transports**

Québec

